

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-1-9

Séance du lundi 31 mai 2021

CONTRATS DEPARTEMENTAUX - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE ET DU FONDS D'INNOVATION - APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS FINANCIERES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2017/004 du 20 mars 2017 relative aux modalités de gestion des fonds d'attractivité et de développement, fonds d'innovation et fonds de solidarité territoriale,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2017/077 du 11 décembre 2017 relative aux contrats départementaux de développement territorial et humain,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2018/001 du 26 mars 2018 relative aux modalités de gestion du fonds de solidarité communale,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2019/045 du 24 juin 2019 relative aux modalités de gestion du fonds de solidarité communale,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2019/059 du 4 novembre 2019 relative aux modalités de gestion du fonds de solidarité communal,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2020/021 du 26 juin 2020 relative au soutien et à l'accompagnement des acteurs associatifs, touristiques, des partenaires territoriaux et des activités de proximité Bas-Rhinoises dans le contexte de la pandémie du COVID-19,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité Européenne d'Alsace n° CD-2021-3-6-1 du 15 février 2021 relative au budget prévisionnel de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CP/2020/303 du 15/10/2020, portant attribution de subventions au titre du Fonds d'innovation, et décidant notamment d'attribuer une subvention de 5 000€ à l'ONF, en vue de l'étude de télédétection LIDAR Forêt d'exception de Haguenau,
- VU la délibération de la Commission permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2021-3-1-1 du 26 mars 2021 relative à l'adaptation des politiques de soutien aux territoires pour l'année 2021,
- VU l'avis favorable des commissions territoriales Nord Alsace, Ouest Alsace, Centre Alsace et EMS réunies en mai 2021

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue des subventions d'investissement au titre du fonds de solidarité communale pour un montant total de 1 647 337 € telles que détaillées dans les tableaux en annexe à la délibération,
- Approuve les termes de la convention financière type à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les collectivités figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération,
- Précise que les crédits seront prélevés sur le programme P063, opération O011 et selon les imputations précisées dans les tableaux annexes joints,
- Attribue une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale à la Commune de Wasselonne d'un montant maximum de 6 375 € représentant 50% d'une dépense éligible de 12 750 € TTC pour son projet de labellisation « Ville amie des aînés »,
- Approuve les termes de la convention financière à conclure avec la Commune de Wasselonne pour le projet de labellisation « Ville amie des aînés »,
- Précise que les crédits seront prélevés sur le programme P063, opération O013, tranche T06, chapitre 65, nature 7348, fonction 4238,
- Attribue une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale à l'ONF d'un montant maximum de 2 799 € représentant 11% d'une dépense éligible de 25 440 € TTC pour son projet de télédétection LIDAR (Light Detection And Ranging),
- Approuve les termes du projet d'avenant à la convention financière afférente et de m'autoriser à la signer,
- Approuve les termes du nouveau projet de convention de partenariat pour l'acquisition de données LIDAR sur le territoire de la forêt de Haguenau, à conclure entre les partenaires concernés et de m'autoriser à la signer,
- Précise que les crédits seront prélevés sur le programme P063, opération O013, tranche T09, chapitre 65, nature 657382, fonction 78,

- Précise que par dérogation aux règlement budgétaire et financier les modalités de versement des subventions sont indiquées dans les différentes conventions financières à conclure.

Mme Michèle ESCHLIMANN, en sa qualité de maire de la commune de Wasselonne, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité